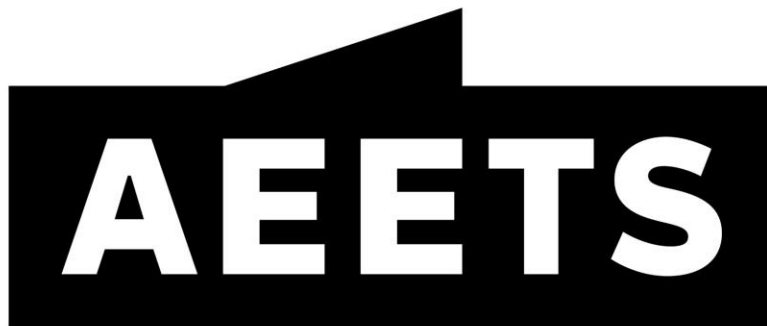


**ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE
L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**



Avis de convocation de la 5^e assemblée
régulière du 37^e Conseil exécutif tenue le
21 septembre au local A-0960 à 17 h

15 septembre 2016

ORDRE DU JOUR

0.0. Ouverture

1.0. Procédures

1.1. Présidence

1.2. Ordre du jour

1.3. Procès-verbaux

2.0. Informations

3.0. Campagne annuelle

4.0. Harcèlement

5.0. Varia

6.0. Levée

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION 1

Considérant la pertinence pour l'AÉÉTS de se doter d'une campagne annuelle;

Considérant les discussions sur le sujet lors du congrès estival;

Que l'on entérine le résumé de la campagne annuelle 2016.

Pièce jointe : *Résumé campagne annuelle 2016*

AVIS DE MOTION 2

Considérant la définition du harcèlement sexuel :

- Tout acte de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violence envers l'intégrité de l'intimité des autres;
- Attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté d'une personne;
- Faire preuve d'autorité, d'intimidation, de menace, de violences verbales, physiques ou psychologiques dans des rapports sexuels ou intimes;
- Contact d'ordre sexuel non désiré et répété.

Considérant la définition de la culture du viol :

La culture du viol est un concept établissant des liens entre le viol (ainsi que d'autres violences sexuelles) et la culture de la société où ces faits ont lieu, et dans laquelle prévalent des attitudes et des pratiques tendant à tolérer, excuser, voire approuver le viol.

Que l'AÉÉTS condamne les activités, chants et jeux ne respectant pas la culture du consentement.

PIÈCE JOINTE

Plan d'action de la campagne annuelle 2016-2017

Résumé pour adoption

- 1. Décentralisation : Autonomie des comités départementaux**
 - 1.1. Aspect social**
 - 1.1.1. Bâtir une nouvelle crédibilité de l'Association
 - 1.1.1.1. *Visibilité sur les médias sociaux : diffuser nos accomplissements*
 - 1.1.1.2. *Répertorier les actions et tâches, faire le suivi.*
 - 1.1.2. Concertation
 - 1.1.2.1. *Utilisation des modes de communications formels*
 - 1.1.2.2. *Publications interrogatives pour récolter de l'information sur la communauté*
 - 1.2. Aspect organisationnel**
 - 1.2.1. Comités départementaux (ou associations départementales)
 - 1.2.1.1. *Définir une structure de travail uniforme*
 - 1.2.1.2. *Définir des règlements généraux pour le fonctionnement de ces comités*
 - 1.2.2. Association mère
 - 1.2.2.1. *Définir un nouvel organigramme de l'Association*
- 2. Sensibilisation au harcèlement sexuel**
 - 2.1. Actions à l'interne
 - 2.1.1. *Adoption et diffusion d'une définition du harcèlement sexuel*
 - 2.1.2. *Formations des représentant(e)s étudiant(e)s*
 - 2.1.3. *Création d'une trousse de ressources pour bien encadrer le travail des administrateurs.trices et officier.es de l'Association.*
 - 2.2. Encadrement des événements à haut niveau de risque
 - 2.2.1. *Atelier de sensibilisation pour les comités organisateurs des événements à risque*
 - 2.2.2. *Formation plus technique pour les bénévoles*
 - 2.3. Sensibilisation et éducations de la communauté
 - 2.3.1. *Campagne de sensibilisation locale*
- 3. Création d'un bureau d'ombuds(wo)man**
 - 3.1. Documentation
 - 3.1.1. *Développer un argumentaire en la faveur de la création d'un tel bureau*
 - 3.1.2. *Répertorier les actions entreprises*
 - 3.2. Visibilité du dossier
 - 3.2.1. *Aller chercher de l'appui des syndicats*
 - 3.2.2. *Présenter notre point aux instances de l'École (comité de discipline, d'appel, etc.)*